



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Le 30 juin 2015, à vingt heures trente, le Conseil Municipal,
légalement convoqué le 24 juin 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de Madame le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'AVON (Seine-et-Marne)

Date d'affichage convocation : 24 juin 2015
Date d'affichage délibération : 8 juillet 2015

PRESENTS (28) : Marie-Charlotte NOUHAUD, François ROY, Béatrice RUCHETON, Yann de CARLAN, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Etienne BATAILLE, Raphaël NASUTI, Muriel CORMORANT, Geneviève ARNAUD, Nadina SCRIBA, Michel DANNEQUIN, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Pascal LUSSEAU, Olivier PLANCKE, Francis ROUTIER, Fabien BUREAU, Jack-Alexandre BARON, Céline SURIER, Anne-Sophie GUERIN, Jérôme BERTIN, Louise TISSERAND, Claude DEZERT, Marc LEMEREZ, Béatrice D'ORNANO, Emilie FERDY, Lucie PAMART, Guillaume GOY, Dimitri BANDINI

REPRÉSENTÉS (03) : Olivier MAGRO par *François ROY*, Sylvie CHANTELAUZE par *Muriel CORMORANT*, Jean-Pierre LE POULAIN par *Claude DEZERT*

ABSENTS (02) : Amina BACAR – Maria DELABROUILLE

CM 15-042 - TARIFICATION POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RÉGLEMENT D'ACCÈS AUX SALLES DE SPECTACLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L.2121-29,
CONSIDÉRANT la nécessité de fixer la tarification pour les manifestations culturelles, ainsi que les conditions générales de vente et le règlement d'accès aux salles de spectacles,
CONSIDÉRANT l'avis favorable en date du 22 juin 2015 de la commission culture, patrimoine et fêtes,

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

- FIXE les tarifs des manifestations culturelles, applicables pour la saison 2015-2016 ci-après:

SAISON 2015-2016									
	Plein Tarif			Tarif réduit*			Tarifs groupes, partenaires*, scolaires **		
	HT	TVA 5,5%	TTC	HT	TVA 5,5%	TTC	HT	TVA 5,5%	TTC
Concert des élèves du Conservatoire Américain Dimanche 26 juillet 2015	Accès gratuit								
Des livres... émoi	Accès gratuit								
Journées Européennes du Patrimoine 19 et 20 septembre	Accès gratuit								
Festival des langues et de la diversité (25 au 27 septembre 2015)	Accès gratuit								
Ciné vallée saison 2015 2016	tarif unique 3.50 € - 3.32€ HT Abonnement pour 10 séances : 20.00 € - 18.96 € HT								
Les baroques Samedi 10 octobre	11,37 €	0,63 €	12 €	5,69 €	0,31 €	6 €	10,43 €	0,57 €	11 €
Thomas Farcy Vendredi 06 novembre	11,37 €	0,63 €	12 €	5,69 €	0,31 €	6 €	10,43 €	0,57 €	11 €
Valses de vienne Vendredi 20 novembre	23,70 €	1,30 €	25 €	14,22 €	0,78 €	15 €	18,96 €	1,04 €	20 €
Le misanthrope Lundi 30 novembre	18.96 €	1.04 €	20 €	14,22 €	0,78 €	11€	10,43 € 7.58€	0,57 € 0,42 €	15€ 8 €**
Les cordes enchantées Vendredi 11 décembre	11,37 €	0,63 €	12 €	5,69 €	0,31 €	6 €	10,43 €	0,57 €	11 €

Festival des merveilles Vendredi 18 décembre	18,96 €	1,04 €	20 €	14,22 €	0,78 €	11€	10,43 €	0,57 €	15€
Belle mère à vendre samedi 06 février	23,70 €	1,30 €	25 €	14,22 €	0,78 €	15 €	18,96 €	1,04 €	20 €
la belle au bois dormant Jeudi 18 février	23,70 €	1,30 €	25 €	14,22 €	0,78 €	15 €	18,96 €	1,04 €	20 €
Soirée voix de femmes Jeudi 10 mars	11,37 €	0,63 €	12 €	5,69 €	0,31 €	6 €	10,43 €	0,57 €	11 €
Fork Mercredi 16 mars	23,70 €	1,30 €	25 €	14,22 €	0,78 €	15 €	18,96 €	1,04 €	20 €
Célimène et le cardinal Jeudi 24 mars	18,96 €	1,04 €	20 €	14,22 €	0,78 €	11€	10,43 € 7,58€	0,57 € 0,42 €	15€ 8 €**
Comédie musicale Samedi 2 avril	11,37 €	0,63 €	12 €	5,69 €	0,31 €	6 €	10,43 €	0,57 €	11 €
La semaine de la danse du 06 au 09 avril	Accès gratuit								
Ballet National de New Dehli Mardi 05 avril	23,70 €	1,30 €	25 €	14,22 €	0,78 €	15 €	18,96 €	1,04 €	20 €
Têtes de chien Mardi 03 mai	11,37 €	0,63 €	12 €	5,69 €	0,31 €	6 €	10,43 €	0,57 €	11 €
Marivaux Mardi 10 mai	11,37 €	0,63 €	12 €	5,69 €	0,31 €	6 €	10,43 €	0,57 €	11 €
Renaud Garcia Fonce Vendredi 20 mai	18,96 €	1,04 €	20 €	14,22 €	0,78 €	11€	10,43 €	0,57 €	15€
Matinée des Aînés 2016	Accès gratuit								
Fête de la musique Mardi 21 juin 2016	Accès gratuit								
Fêtes de la Saint- Pierre : festival Electro pyrotechnique Samedi 25 juin 2016	Accès gratuit								

ABONNEMENT					
valable pour un minimum de 4 spectacles différents choisis dans la saison culturelle, à l'exception des conférences « Connaissance du Monde » et des « rendez-vous jeunesse »					
PLEIN TARIF			TARIF REDUIT*		
HT	TVA 5,5%	TTC	HT	TVA 5,5%	TTC
9,48 €	0,52 €	10 €	4,74 €	0,26 €	5 €

- DÉCIDE l'application du tarif réduit et du tarif groupe et partenaires dans les conditions ci-après :

✓ Le tarif réduit est applicable :

- aux jeunes de moins de 18 ans (sur présentation d'un justificatif),
- aux étudiants de moins de 25 ans (sur présentation d'un justificatif),
- aux demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif),
- aux personnes handicapées (sur éventuelle présentation d'un justificatif),
- aux membres de l'Amicale du personnel communal d'Avon (limité à deux places par amicaliste et par spectacle et sur justificatif).

✓ Le tarif groupe et partenaires est applicable :

- aux groupes à partir de 10 personnes,
- aux membres des associations partenaires de la Ville d'Avon dans l'organisation du spectacle (sur présentation d'un justificatif),
- aux personnes de plus de 65 ans (sur présentation d'un justificatif),
- aux familles nombreuses (sur présentation d'un justificatif),
- aux comités d'entreprises partenaires de la ville d'Avon (sur présentation d'un justificatif),
- aux adhérents du CNAS (sur présentation d'un justificatif),
- à Meyclub (sur présentation d'un justificatif)
- aux abonnés de la scène nationale de Sénart (sur présentation d'un justificatif)
- un tarif scolaire sera applicable pour deux spectacles au vue du partenariat avec Orane

- DÉCIDE que la ville se réserve le droit de mettre ponctuellement en vente des places de spectacle sur le site internet « BilletReduc.com » au tarif de son choix.

Dans le cadre de ventes promotionnelles, les places pourront être vendues au tarif réduit ou au tarif groupe et partenaires. Les conditions d'application du tarif réduit et du tarif groupe et partenaires ne s'appliqueront pas en l'espèce.

- **DÉCIDE** que la ville se réserve le droit d'offrir deux places de spectacles à choisir dans la saison culturelle 2015-2016 aux lauréats de concours organisés par la Commune, aux nouveaux habitants recensés sur l'année 2015-2016, aux mariés célébrant leur union en mairie sur l'année 2015-2016 ou lors de toute autre manifestation laissée à l'appréciation de Madame le Maire. L'attribution de ces places se fera dans la limite des possibilités offertes.

- **DÉCIDE** que les spectacles exclusivement réservés au public scolaire soient gratuits.

- **DÉCIDE** des conditions générales de vente des billets et du règlement d'accès aux salles de spectacles comme suit :

- Pour faciliter le contrôle et l'accès de la salle, chaque spectateur doit être muni de son billet.
- L'âge minimum indiqué pour certains spectacles n'est pas anodin. Il convient d'en tenir compte lors de votre réservation.
- Les billets ne sont ni échangés, ni remboursés sauf en cas d'annulation du spectacle.
- Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, les billets ne seront pas remboursés.
- La ville peut être amenée à modifier les programmes ou les distributions ; dans ce cas les billets ne seront ni échangés, ni remboursés.
- Les places réservées mais non réglées sont libérées et remises en vente 15 minutes avant le début du spectacle.
- Le spectacle commence à l'heure précise.
- Les spectateurs retardataires ne peuvent être placés que lors d'une interruption du spectacle en fonction de l'accessibilité.
- L'accès à la salle de spectacles sera refusé à toute personne se présentant en état d'ivresse ou sous l'effet d'une substance stupéfiante ainsi qu'à toute personne qui se présenterait dans une tenue indécente quand bien même elle serait en possession de son billet.
- Toute personne gênant le bon déroulement du spectacle sera expulsée immédiatement de la salle, avec si besoin, recours à la force publique.
- L'introduction et la consommation de boissons et nourriture sont strictement interdites dans la grande salle de la Maison dans la Vallée lorsque les gradins sont installés.
- Il est interdit de filmer, d'enregistrer les spectacles ainsi que de photographier avec flash ; seuls les professionnels peuvent y être autorisés par les artistes.
- Il est interdit de fumer et d'utiliser des téléphones portables dans l'enceinte des salles de spectacles.
- Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits dans la salle de spectacles, à l'exception des chiens accompagnant des personnes handicapées.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours
devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
pour extrait certifié conforme, le Maire,
Marie-Charlotte NOUHAUD



Accusé de réception en préfecture
077-217700145-20150630-CM15-042-DE
Date de télétransmission : 07/07/2015
Date de réception préfecture : 07/07/2015

Pour le Maire, par délégation
La DGS, Céline DELORME

